

# RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 décembre 2021



## OFI RS CONVERTIBLE EUROPE

FCP

### **Commercialisateur**

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### **Société de Gestion**

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS BANK FRANCE - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

### **Gestion administrative et comptable**

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 1-3 place Valhubert - 75206 Paris CEDEX 13

## Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels  
au 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire  
aux Comptes

## ORIENTATION DE GESTION

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

OFI RS CONVERTIBLE EUROPE est un Fonds Nourricier du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

Pour toutes les parts, l'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les Actions N-D du Compartiment Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités. Son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux du Compartiment Maître.

En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI RS CONVERTIBLE EUROPE sera inférieure à celle du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

### **Rappel des caractéristiques du Compartiment Maître :**

**Objectif de gestion :** Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant le portefeuille dans des obligations convertibles européennes sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est le Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice est calculé par MACE Advisers, société du groupe Thomson Reuters. Il rassemble les convertibles européens respectant des critères de liquidité minimum et de profil de risque équilibré (action/obligation). Il est disponible sur le site <http://thomsonreuters.com/> et via Bloomberg : Code UCBIFX21 Index. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice.

**Stratégie de gestion :** Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles Européennes. Il sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux européens. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues des choix de valeurs et évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré, est comprise entre 0 et 5.

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

*L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur.*

*A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).*

*Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.*

*Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.*

*Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.*

*Chaque catégorie ISR couvre 20% des valeurs de l'univers d'investissement, ces catégories sont les suivantes : Sous surveillance – Incertains – Suiveurs – Impliqués – Leaders.*

*L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (catégorie ISR « sous surveillance » – Scores Best in Universe calculés par notre pôle ISR) de l'ensemble des valeurs européennes faisant l'objet d'émissions d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, et tout autres titres assimilables incluant une composante action. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.*

*L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).*

*Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.*

*Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.*

*Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, et est disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)*

*Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de duration.*

*Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille, notamment aux risques d'actions et de taux, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options.*

*Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille. Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro (exposition devise maximale de 5%).*

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 8](#)

- Code LEI de l'OPC Nourricier : 9695008WYWGN89POWK17
- Code LEI de l'OPC Maître : 9695001RWZ80OE1ZIZ97
- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

- L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur.
- Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

OFI FINANCIAL INVESTMENT- RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant en obligations convertibles européennes sur un ou plusieurs marchés de taux européens.

L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'indice de référence est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

Les 20% d'émetteurs les moins bien notés dans l'univers d'investissement ainsi que les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du Compartiment.

Enfin, les sociétés ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

- Taxonomie :  
Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

**Le profil de risque de l'OPCVM Nourricier OFI RS CONVERTIBLE EUROPE est identique à celui du Compartiment Maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND défini ci-dessous.**

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Compartiment est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque actions :

Le Compartiment est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de taux :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement aux risques suivants :

Risque lié à l'investissement dans certains OPCVM :

Le Compartiment peut investir dans un certain nombre d'OPCVM ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPCVM de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). Le Compartiment s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPCVM ou d'investissement.

## METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

**Pour le Compartiment Maître :** La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

**Pour le Fonds Nourricier :** La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 12 février 2021, mise en conformité du prospectus du Compartiment Maître et du Fonds Nourricier avec la Doctrine ISR.
- A compter du 09 mars 2021, mise en conformité du prospectus avec la Réglementation SFDR du Compartiment Maître et du Nourricier OFI RS CONVERTIBLE EUROPE.
- A compter du 23 juillet 2021, le prospectus du Compartiment Maître précise pour être en adéquation avec sa gestion que le Compartiment peut recourir, au niveau des titres intégrant des dérivés, à des obligations comportant un élément optionnel : obligations callable ou puttable).
- A compter du 27 décembre 2021, mise en conformité du prospectus du Compartiment Maître et du Fonds Nourricier avec la Réglementation Taxonomie.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DU COMPARTIMENT MAÎTRE

*Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.*

*Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.*

*L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.*

*Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :*

- *Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;*
- *L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;*
- *La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;*
- *Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.*

*Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.*

*Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.*

*La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :*

- *Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;*
- *Une analyse qualitative complémentaire ;*
- *Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.*

*Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.*

*Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :*

- *Fournit le service d'exécution d'ordres ;*
- *Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;*
- *Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.*

*L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).*

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_politique-selection-execution.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf) toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_CR-frais-intermediation.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

**Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération** :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

*La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.*

## 2) Eléments quantitatifs

### Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **211 personnes (\*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2020 s'est élevé à **24 912 500 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **18 265 000 euros, soit 73,33%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **6 663 500 euros (\*\*), soit 26,73%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2020.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2020, **4 293 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2020), **10 176 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **69 personnes** au 31 décembre 2020).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2020)

(\*\* Bonus 2020 versé en février 2021)

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier année 2021

Nouveaux variants de Covid, inflation, tensions géopolitiques internationales, changement de ton de la Reserve Fédérale américaine. Tous ces facteurs anxiogènes qui ont marqué cette année 2021 n'ont pas entravé l'optimisme des investisseurs.

Au contraire, les principaux indices actions internationaux ont battu des records historiques, à commencer par l'indice CAC 40 qui a dépassé pour la première fois les 7000 points.

Cette belle année boursière 2021 s'explique en fait principalement par le rebond spectaculaire de l'activité économique qui a engendré un rétablissement très important des bénéfices des entreprises, particulièrement américaines et européennes. Le monde émergent, et notamment la Chine, ont quant à eux été confrontés à des problématiques différentes : difficulté à gérer la crise sanitaire, inflation très importante qui a fait chuter la plupart des monnaies émergentes, et pour ce qui concerne la Chine, une vague de mesures réglementaires qui ont troublé les investisseurs.

Le rétablissement de l'économie mondiale a donc été puissant, dû notamment à un effet de rattrapage compte tenu des retards de consommation et d'investissement qui avaient été pris en 2020. Mais il est également le fruit des politiques monétaires et budgétaires mises en place durant cette crise, qui ont permis aux Etats de se financer à des taux d'intérêt très faibles. Ils ont ainsi dégagé des capacités pour soutenir l'activité par des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises, et également par des plans de relance et d'investissement. En fin de compte, le monde ressort de cette crise sanitaire encore plus endetté. Mais l'une des grandes différences avec la crise financière de 2008, c'est que ces déficits et ces endettements publics sont admis et tolérés, et que le chemin de la rigueur budgétaire ne sera pas suivi à court terme cette fois-ci. Au contraire, c'est la logique d'un endettement « d'investissement » qui semble avoir été choisie pour le moment.

La croissance mondiale est donc soutenue. Elle devrait ainsi avoisiner 6% en 2021. Aux Etats-Unis, elle devrait se situer autour de 5.5%. La Zone Euro s'inscrit également dans cette dynamique avec une croissance de l'ordre de 5%. A noter, dans ce contexte, le rebond significatif également de l'économie française dont la croissance pourrait dépasser 6.5%. Le cas de la Chine est plus particulier. Certes, la croissance s'inscrit en fort rebond de plus de 8% cette année, mais cette dynamique a été quelque peu enrayée par un double effet : une vague de mesures réglementaires, aux objectifs louables à long terme, mais qui ont troublé la visibilité à court terme et surtout pesé sur le secteur immobilier, secteur très important qui représente au total près de 30% du PIB du pays. La quasi-faillite de quelques grands promoteurs (le cas d'Evergrande est le plus connu) a ainsi pesé significativement. Et par ailleurs, la politique de « 0 Covid » a entraîné un certain nombre de reconfinements ponctuels dans plusieurs villes. L'économie du pays est donc en phase de décélération.

Notons toutefois, en toute fin de période, un léger ralentissement de cette dynamique de croissance mondiale, lié en partie à la résurgence d'un nouveau variant du virus Covid, mais aussi en raison de tensions sur les prix assez significatives. La rapidité et l'ampleur du rebond économique ont provoqué des pénuries dans certains segments de l'économie (semi-conducteurs notamment) ainsi qu'une forte hausse des matières premières. Les taux d'inflation ont ainsi rapidement remonté et atteint sur un an des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis très longtemps : l'indice des prix s'inscrit ainsi à près de 7% aux Etats-Unis en novembre. En Zone Euro également, l'inflation est proche de 5%.

Cette question de l'inflation devient ainsi un paramètre très important pour les marchés, qui commencent à douter : ce regain d'inflation est-il temporaire, comme le soulignent les Banques Centrales ? Il ne serait en effet dû qu'à des effets de rattrapage sur le prix des matières premières et à des goulots d'étranglement dans les chaînes de production, liés au phénomène de réouverture des économies. Ou alors, est-ce qu'une spirale plus pernicieuse s'enclenche avec une contagion sur les salaires, alors que des pénuries de main d'œuvre pèsent dans de nombreux secteurs ? Cette question de l'inflation devrait constituer l'un des thèmes majeurs pour l'année 2022.

Les marchés ont largement anticipé et accompagné cette reprise économique alors que les Banques Centrales ont continué à maintenir des politiques accommodantes, marquées par le maintien de taux d'intérêt très bas et des programmes d'achat de dettes. Les performances boursières s'avèrent de ce fait dans l'ensemble très positives sur cet exercice.

Dans ces conditions, et avec le soutien des Banques Centrales, les **rendements des obligations gouvernementales** sont restés globalement assez bas. Certes, les taux obligataires ont commencé à remonter à partir de la fin de l'année 2020 et la découverte des vaccins, les marchés ayant anticipé rapidement le rebond des économies. Les taux longs américains sont repartis ainsi assez rapidement à la hausse, d'un point bas de 0,50% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 jusqu'à plus de 1,8% durant la première partie de l'année 2021 avant de rebaisser quelque peu, en anticipation de la décélération de la dynamique de reprise économique. Ils s'établissent ainsi à près de 1.50% en fin de période sur le T Notes 10 ans. La Reserve Fédérale a maintenu les taux directeurs du marché monétaire dans la fourchette 0% / 0.25% pendant toute l'année mais a annoncé à partir de la rentrée un durcissement progressif à venir de sa politique monétaire : elle a commencé dès le mois de novembre à réduire son montant mensuel de 120 Mds de dollars d'achat de titres de 15 Mds de dollars dans un premier temps. Elle envisage ensuite dans un second temps de commencer à relever les taux de référence du marché monétaire, peut-être dès le premier trimestre 2022.

Le mouvement a été moins spectaculaire en Zone Euro car les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) étaient déjà en territoire négatif avant la crise. Le rendement du Bund allemand a remonté depuis ses plus bas, mais modérément, passant de - 0.60% au plus bas à -0.25% en fin de période. Au sein de la Zone Euro, les taux sont également restés stables, notamment en France dont les obligations à 10 ans ont maintenu un écart de 30 à 40 points de base (bps) avec l'Allemagne. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la Zone Euro (EuroMTS global) s'inscrit en baisse de 3.5% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé. Les performances sont, de ce fait, meilleures que sur les obligations gouvernementales. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 0.97% en Europe. L'indice obligations High Yield (HY) progresse de 3.37% en Europe et de 5.34% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que des monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. La seule exception notable concerne la devise chinoise, le RMB, qui a progressé de 2.7% contre le Dollar. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 2.05% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 9.7% en Dollar.

**Concernant les devises**, l'euro a baissé vis-à-vis du dollar, dans des mouvements de marchés globalement assez peu volatils, passant de 1,22 à près de 1,13 en fin de période, soit un recul de près de 7%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 2.7% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et reculent globalement. En Europe, la Livre a progressé de plus de 6.3% contre l'Euro sur l'exercice, la question du Brexit n'ayant pas trop pesé.

**Les marchés actions** ont été particulièrement peu volatils compte tenu de cette situation d'ensemble assez atypique et les performances sont impressionnantes. Elles s'expliquent par la persistance de taux d'intérêt très faibles, mais aussi par le rétablissement spectaculaire des bénéfices des entreprises dans ce contexte de réaccélération économique. Les actions internationales ont ainsi progressé de 31% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 28,7% en Dollar et l'indice Eurostoxx 24.06%. C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 33.35% aux Etats-Unis sur la période. Les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé aux Etats-Unis, avec un gain de 14.82% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements sont les facteurs principaux d'explication. La performance de l'indice des actions émergentes s'établit ainsi à -2.5% en Dollar. De même, les actions chinoises ont nettement sous-performé, particulièrement à partir de la vague de régulation, décidée par les autorités politiques, et qui a commencé par affecter les valeurs technologiques à partir du printemps. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises reculent de 3.5% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 11.83%.

A noter, dans ce contexte de regain de confiance, la baisse de l'once d'or qui recule de près de 3.64% en Dollar.

## Gestion

### Performance du Fonds Nourricier OFI RS CONVERTIBLES EUROPE :

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part IC s'établit à 350.96€ contre 342.80€ au 31 décembre 2020, soit une performance positive de 2.38%.

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part ID, coupon réinvesti, s'établit à 394.99€ contre 385.81€ au 31 décembre 2020, soit une performance positive de 2.38%.

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part RF s'établit à 102.21€ contre 99.93€ au 31 décembre 2020, soit une performance positive de 2.28%.

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part EICEU s'établit à 101.84€ contre 99.47€ au 31 décembre 2020, soit une performance positive de 2.38%.

Au 31 décembre 2021, la valeur liquidative de la part R s'établit à 100.21€ contre 98.42€ au 31 décembre 2020, soit une performance positive de 1.82%.

En comparaison, l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged Convertibles EUR affiche une performance négative de 1.76% sur la période.

Au cours de l'exercice, nous n'avons pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit, ni à des instruments de marchés financiers à terme.

## Marché des Obligations Convertibles

Après une année exceptionnelle en 2020, tant sur le plan des performances que sur celui du dynamisme des nouvelles émissions, l'année 2021 est plus mitigée : si le marché primaire est resté très actif, les performances ne sont pas satisfaisantes au regard de celles des marchés d'actions. En Europe, ces derniers clôturent l'exercice de manière positive, +24,9% pour le Stoxx 600, +31,9% pour le CAC 40 et +36,1% pour le secteur bancaire, les spreads de crédit n'ayant que très peu varié finalement (+1 point de base sur l'Itraxx Xover 5 ans à 242 points de base), alors que les taux d'intérêt à 10 ans allemands se sont tendus de 39 points de base (bps), tout en restant ancrés en territoire négatif, passant de -0,57% à -0,18%. Dans cet environnement de marché pourtant porteur, la classe d'actifs des obligations convertibles européennes a réalisé une performance négative, à -1,76% pour l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged (+0% pour la version non couverte du risque de change), impactée en fin d'année par des prises de profits sur les thématiques liées à la pandémie (valeurs du domaine de la livraison à domicile en particulier). La sensibilité actions du gisement n'a que peu varié cette année, oscillant autour de 40%. Les flux sur la classe d'actifs, observés au travers des OPC ouverts, ont été à l'avantage des souscriptions avec €1,8bn de collecte nette positive, concentrés en majorité sur les fonds globaux (€2,5bn) au détriment des fonds Europe (-€700M). La volatilité implicite en Europe a perdu 2 points sur l'année, pour s'établir à 30%. Nous considérons ainsi que, sur ces niveaux, les obligations convertibles sont globalement à leur prix, leur niveau historique se situant à 31%.

Le marché primaire européen 2021 est en léger recul après une année 2020 exceptionnelle, avec €109,8bn d'émissions. La taille moyenne à l'émission est en baisse à €390M, 50% des émetteurs sont de nouveaux entrants sur la classe d'actifs et les structures échangeables ne représentent que 21% des émissions. Les secteurs les plus représentés sont Industrial Goods & Services (17%), Travel & Leisure (15%), Retail (14%), et Telecommunications (13%), l'Angleterre (19%), la France (15%), les Pays-Bas (15%) et l'Allemagne (12%) étant les principaux pays émetteurs.

## Commentaire de Gestion du Compartiment Maître

*Durant l'exercice 2021, la sensibilité actions a été maintenue à un niveau moyen de 42%, oscillant entre 39% et 46%, en lien avec les recommandations de nos différents comités d'allocation d'actifs. La position longue en « futures » EuroStoxx 50, de l'ordre de 2pts de sensibilité actions, a été conservée, alignant ainsi la sensibilité actions globale du portefeuille avec la vue d'OFI AM sur les actifs risqués.*

*Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a été, une fois de plus, très sélective puisque sur les 51 émissions ayant eu lieu durant l'exercice, nous n'avons souscrit qu'à neuf d'entre elles : Voltalia 1% 2025, Shop Apotheke 0% 2028, Prysmian 0% 2026, Just Eat Takeaway 0.625% 2028, Siemens / JPM 0% 2024, DiaSorin 0% 2028, WH Smith 1.625% 2026, LVMH / JPM 0% 2024 et Korian 1.875% Perp. En contrepartie et afin de dégager quelques liquidités, nous avons vendu des convertibles « proxy-cash » ou au comportement très obligataire, telles Dassault Aviation / Airbus 2021, Bekaert 2021, Ence Energia y Celulosa 2023, Brenntag 2022, Seb 2021, Michelin 2022. Les mouvements ont également été motivés par une volonté d'alléger les valeurs à caractère défensif pour se repositionner sur des titres plus cycliques : vente de Cofinimmo 2021, Deutsche Wohnen 2026, et achat Umicore 2025, Fnac Darty 2027, TotalEnergies 2022, Schneider Electric 2026, Nexi 2028, Dufry 2026, Volvo 2024. Enfin, nous avons poursuivi les process d'engagement mis en place les années précédentes et en avons initié de nouveaux, afin de discuter avec les sociétés les plus mal notées d'un point de vue ISR, et de mieux comprendre leur comportement : Primary Health Properties, MTU Aero Engines, Shop Apotheke et BE Semiconductors. Nous avons toutefois cédé certaines positions pour des raisons ISR, telles Deutsche Lufthansa 2025, Tullow Oil 2021, Ebro Foods 2023, HelloFresh 2025 (dont la notation ISR s'est améliorée depuis), Ocado 2027 et MTU Aero Engines 2027.*

*Sur la période, les principales contributions positives proviennent de Sika 2025 (+117 bps), les Call Société Générale 2021 (+93 bps), Remy Cointreau 2024 et 2026 (+71 bps au total), BE Semiconductors 2024 (+48 bps), Siemens / JPM 2022 (+42 bps), STM 2024 (+39 bps), Genfit 2022 (+35 bps), Davide Campari 2025 (+34 bps) ou encore Kering 2023 (+34 bps).*

*Parmi les contributions négatives, il convient de mentionner Delivery Hero 2027 et 2028 (-77 bps au total), Pierre & Vacances 2023 (-54 bps), Worldline 2026 (-43 bps), Ocado 2025 (-35 bps), Neoen 2025 (-34 bps), Umicore 2025 (-24 bps) ou encore EDF 2024 (-21 bps).*

*A fin décembre 2021, le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND affichait une sensibilité action de 40,8%, un rendement à maturité de -3,47%, un « current yield » de +0,58% pour une durée de vie moyenne de 3,2 ans et une poche de liquidités de 5,1%. Le Compartiment était composé de 38% de convertibles de type obligataire, de 41% de convertibles de type mixte et de 14% de type action. La poche actions était de 2% (Adidas et Symrise). En termes de répartition par capitalisations boursières, les « Large Cap » représentaient 53% des investissements, les « Mid Cap » et les « Small Cap » se partageant respectivement 25% et 17% des investissements. Le portefeuille était majoritairement investi en Euro (85%), les devises étant totalement couvertes du risque de change (7% de VHF, 6% d'USD et 2% de GBP), et les deux meilleures catégories ISR, à savoir « Leader » et « Impliqué », comptaient respectivement pour 15% et 36% des investissements.*

*Au cours de l'exercice 2021, le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, le Compartiment a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX, MATIF, MONEP) à des fins d'exposition et couverture du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.*

## COMMENTAIRES ISR DU COMPARTIMENT MAÎTRE

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :

### Informations relatives à l'entité

#### Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

#### Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

#### Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2021

	<b>% ENCOURS</b>	<b>% ÉVALUÉ / OPC</b>	<b>% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF</b>
ÉMETTEURS PRIVÉS	95,47%	95,47%	100%
OPC et disponibilités	4,53%	4,53%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

#### *Emetteurs privés*

#### Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

#### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

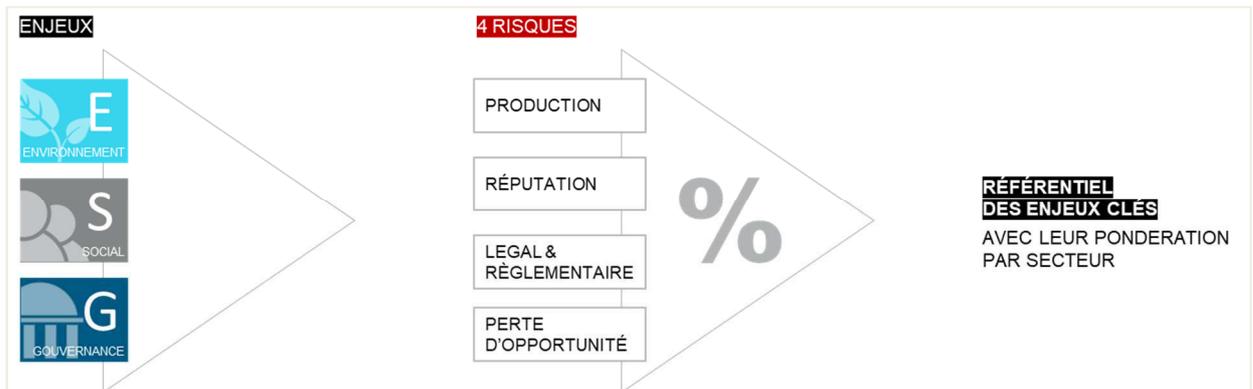
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques



### Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



## **Critères environnementaux liés au changement climatique**

### Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
  - Les risques de sécheresse
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau
    - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Energies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

## **Informations utilisées pour l'analyse**

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

## Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

Dans l'approche best in group, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Le calcul des notes, scores et catégories des sociétés est actualisé une fois par trimestre.

### Processus de construction du portefeuille

Au-delà du premier filtre ISR quantitatif, qui détermine l'univers éligible, les analyses ESG des sociétés sont prises en compte lors de la construction des portefeuilles.

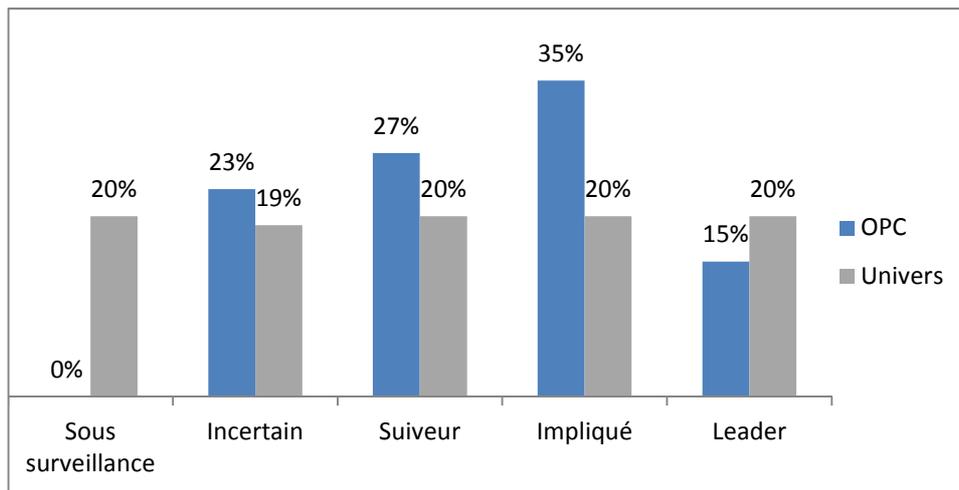
Compte tenu de l'orientation de gestion du Compartiment lorsque le sous-jacent est différent de l'émetteur, la notation ISR du sous-jacent est utilisée.

Les émetteurs non notés ne pourront excéder 10% du portefeuille.

### Résultats de l'analyse au 31 décembre 2021

A fin décembre, 100% de l'encours était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/12/2021

## **Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et parce qu'ils font l'objet d'importantes controverses ESG.

### **Analyses des controverses ESG**

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

### **Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique**

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

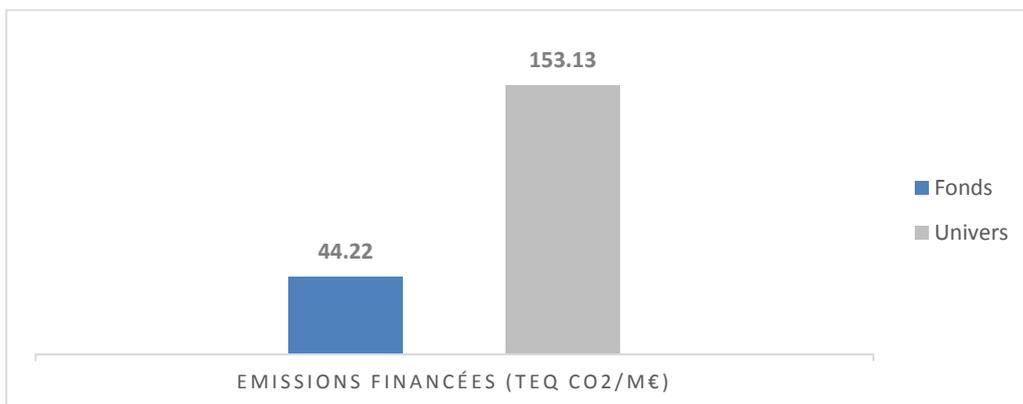
Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

### **Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

Mode de calcul :  $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 31/12/2021) : 44,22 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (OPCVM internes inclus)**

**Disponibilité de l'information : 96,77 % de l'encours du portefeuille et 95,62% de l'encours de l'univers**



Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- **Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) :** Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) :** Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) :** Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

### Changements effectués suite à l'analyse

#### **Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement**

Le présent Compartiment intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Compartiment, disponible en ligne sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), en sélectionnant le Compartiment, puis onglet « Documents ».

#### **Stratégie d'engagement et de vote**

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-engagement-actionarial-et-de-vote\\_OFI-AM.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf)).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_rapport-engagement.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)).

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons exercé nos droits de vote lors de deux Assemblées Générales pour lesquelles le Compartiment détenait des actions : Ubisoft et Worldline.

### Politique d'engagement associée au portefeuille

La politique d'engagement applicable au Compartiment consiste à demander aux émetteurs certaines améliorations, selon un calendrier et à vendre les titres si les améliorations ne sont pas constatées à l'issue de la période considérée comme nécessaire à leur réalisation. Ainsi une cession des titres concernés par un passage en catégorie sous surveillance devra être effectuée dans un délai maximum de 4 mois à compter de la dégradation.

Le Compartiment déploie systématiquement une démarche d'engagement spécifique :

- Vis-à-vis des émetteurs (ou des sous-jacents s'ils sont différents) en portefeuille dont la catégorie ISR est « Sous Surveillance » et dont les titres détenus sont à une échéance d'au moins deux ans ;
- Les émetteurs appartenant à la catégorie « Sous Surveillance » ne peuvent pas être acquis par le Compartiment. Ils peuvent toutefois subsister soit parce qu'ils avaient été acquis avant la conversion du fonds en fonds ISR, soit parce que leur catégorie ISR s'est dégradée durant la période de détention des titres, soit parce qu'ils étaient non notés au moment de l'acquisition.

Pour ces émetteurs, l'équipe d'analyse ISR :

- Prend contact avec l'émetteur et identifie les questions ESG devant faire l'objet d'un suivi particulier. Elle échange avec l'analyse crédit et la gestion pour coordonner les contacts ;
- Procède à une analyse approfondie des axes d'amélioration des performances ESG et/ou de la transparence de l'émetteur. Un plan d'amélioration et un calendrier en fonction des questions est défini.

Suivi des résultats des actions d'engagement :

- Le suivi est effectué trimestriellement. Il est organisé en coordination avec le suivi régulier de l'analyse crédit et de la gestion ;
- Si à l'issue d'une durée maximale de 4 mois, l'actualisation des analyses ESG ne fait pas ressortir de progrès significatifs des pratiques des émetteurs, le gérant procède à la cession des titres en portefeuille ;
- Dans le cas où un émetteur viendrait à changer de catégorie au cours de notre engagement, la décision de cession du titre serait suspendue, mais le processus d'engagement pourrait continuer.

Enfin, la gestion s'autorise à communiquer une liste complémentaire d'émetteurs qui présentent pour elle un intérêt du point de vue de l'analyse financière à l'équipe d'analyse ISR afin d'initier une politique d'engagement spécifique.

### Dialogues initiés dans le cadre de la politique d'engagement 2021

Nous avons identifié un certain nombre d'insuffisances ESG chez certains émetteurs avec lesquels nous avons souhaité initier un dialogue.

#### **Primary Health Properties**

En mai 2020, nous avons eu un retour positif lors de l'engagement et avons appliqué un bonus de +0,5 qui permettait à la société de passer en catégorie « Incertain ». En janvier 2021, la société a racheté la société de gestion des actifs ce qui augmente la transparence de la structure. En juin 2021, un nouvel engagement a permis d'apprécier les efforts fournis au niveau du développement du capital humain. Concernant les opportunités dans les bâtiments verts, le portefeuille de bâtiments sera rénové au fur et à mesure, aucune difficulté notable est décelée. La société va répondre cette année au questionnaire Global ESG Benchmark for Real Assets (GRESB) après un essai concluant l'an dernier. Un rapport ESG sur le développement durable avec plus d'informations sur les caractéristiques des bâtiments sera publié durant l'été. Un nouvel administrateur pourrait être nommé ajoutant de la diversité au conseil. Ces nouveaux éléments ont permis de maintenir le bonus de +0,5.

#### **MTU Aero Engines**

En juin 2021, nous avons contacté Mtu Aero Engines. En août 2021 nous avons pu échanger avec l'entreprise sur la base d'une série de questions, pour engager sur le volet social et surtout sur le volet environnemental. La crise de la covid19 a eu un impact significatif sur le secteur aérien et notamment sur les effectifs de l'entreprise, donc nous nous sommes attachés à comprendre les conditions de ces départs. Ensuite l'entreprise s'est engagée sur une « neutralité carbone » en 2050 mais cet objectif repose encore très majoritairement sur le déploiement des Sustainable Aviation Fuels, qui n'est pas à leur main et dont la généralisation nous semble peu réaliste pour le secteur aérien. Enfin, la fixation d'objectifs SBT est encore très préliminaire, car MTU Aero Engines n'arrive pas encore à faire un inventaire précis de son scope 3. De nouveaux objectifs climatiques seront publiés fin 2021. Aussi, à date, nous estimons que la notation actuelle ne mérite pas de bonus.

#### **Shop Apotheke**

A la suite de la dégradation en catégorie sous surveillance de Shop Apotheke, nous avons contacté les équipes RSE en juin 2021 pour un échange en octobre 2021. Le groupe a rapidement développé des axes stratégiques RSE correspondant avec ses enjeux ESG les plus matériels. Des politiques sont en place, la transparence sur les critères extra-financiers s'améliore et l'exigence des objectifs se développe. Shop Apotheke est neutre en carbone depuis l'année dernière, le groupe calcule ses émissions, même si le travail sur le scope 3 est toujours en cours, et se fixe des objectifs exigeants. La cybersécurité est un enjeu primordial pour le groupe, des formations sont administrées à l'ensemble des employés et il fait certifier ISO27001 ses systèmes au cours de l'année. La note ESG de Shop Apotheke s'est améliorée et le groupe est maintenant en catégorie ISR suiveur.

#### **Be Semiconductors Industries**

En octobre 2021, nous avons contacté Be Semiconductors. En novembre 2021 nous avons pu échanger avec l'entreprise sur la base d'une série de questions, pour engager sur le volet social, environnemental et surtout gouvernance. Sur le volet social, nous avons creusé l'évolution du taux de rotation des effectifs, la politique de rétention des talents ou encore le faible ratio R&D/CA comparé aux pairs. Sur le volet environnemental, nous avons abordé l'amélioration du taux d'usage d'électricité d'origine renouvelable, les raisons de l'augmentation sensible des déchets et leurs pratiques en termes d'économie circulaire. Le point principal concernait la gouvernance où le taux de vote d'opposition aux rémunérations du DG dépassait 45% depuis deux ans. L'entreprise justifie cette pratique par une forte concurrence des cadres dirigeants au sein du secteur et en contrepartie un taux de redistribution élevé des bénéfices aux actionnaires. A date, nous estimons que la notation actuelle ne justifie pas de bonus.

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

### 1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

### 2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

Change : Pas de position au 31/12/2021

Taux : Pas de position au 31/12/2021

Crédit : Pas de position au 31/12/2021

Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2021

Commodities : Pas de position au 31/12/2021

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Fonds OFI RS CONVERTIBLES EUROPE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

### BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>24 683 343,50</b>	<b>45 114 946,20</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>24 683 343,50</b>	<b>45 114 946,20</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	24 683 343,50	45 114 946,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>8 384,96</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	8 384,96
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>268,01</b>
Liquidités	-	268,01
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 683 343,50</b>	<b>45 123 599,17</b>

## Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

### BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	21 407 475,02	42 596 771,80
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	1 332 572,58	2 125 877,65
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	2 059 828,73	458 178,18
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-128 924,68	-95 877,60
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>24 670 951,65</b>	<b>45 084 950,03</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>12 389,89</b>	<b>38 649,14</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 389,89	38 649,14
<b>Comptes financiers</b>	<b>1,96</b>	-
Concours bancaires courants	1,96	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>24 683 343,50</b>	<b>45 123 599,17</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 057,84	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	73 357,47	4 394,71
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>76 415,31</b>	<b>4 394,71</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	28,19	4,75
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>28,19</b>	<b>4,75</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>76 387,12</b>	<b>4 389,96</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	282 351,67	108 634,92
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-205 964,55</b>	<b>-104 244,96</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	77 039,87	8 367,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-128 924,68</b>	<b>-95 877,60</b>

# ANNEXE

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

#### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

#### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats, multipliée par le nominal et éventuellement convertie en devise de la comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPCVM inclus, ne pouvait, jusqu'au 25/05/2020, être supérieur à

- 1,00 % TTC pour les parts IC – ID – EI C EUR
- 1,70 % TTC pour les parts R
- 1,30 % TTC pour les parts RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

## Les frais indirects

A compter du 26 mai 2020, l'OPC supporte indirectement les frais de gestion de 0,10% TTC maximum facturés aux Actions N-D du Compartiment maître OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND.

Les parts supporteront également indirectement les frais de gestion variables du Compartiment Maître.

## Affectation des sommes distribuables

### Parts IC – EI C EUR – R – RF

#### **Sommes distribuables afférentes au résultat net :**

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### **Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Parts ID

#### **Sommes distribuables afférentes au résultat net :**

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### **Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>45 084 950,03</b>	<b>47 219 405,67</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	658 177,13	134 782,47
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-21 958 265,41	-4 883 319,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 674 066,40	473 933,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 011,60	-429,60
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 581 000,35	2 244 822,53
Différence d'estimation exercice N	3 227 998,88	
Différence d'estimation exercice N - 1	4 808 999,23	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-205 964,55	-104 244,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>24 670 951,65</b>	<b>45 084 950,03</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1,96	0,00

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,96	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

		%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2021
<b>Créances</b>	
<b>Total créances</b>	-
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-12 389,89
<b>Total dettes</b>	-12 389,89
<b>Total</b>	-12 389,89

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts IC</b>	
Parts émises	351,5334
Parts rachetées	33 107,2795
<b>Catégorie de parts ID</b>	
Parts émises	83,0259
Parts rachetées	39 356,6343
<b>Catégorie de parts EI C EUR</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts R</b>	
Parts émises	5 114,0580
Parts rachetées	643,4024
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie de parts IC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts ID</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts EI C EUR</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts ID</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts EI C EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
Néant				
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0013488343	OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D	213 856,7276	115,42	24 683 343,50

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Catégorie de parts IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-121 411,34	-71 626,35
<b>Total</b>	<b>-121 411,34</b>	<b>-71 626,35</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-121 411,34	-71 626,35
<b>Total</b>	<b>-121 411,34</b>	<b>-71 626,35</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts ID</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 722,39	-21 958,29
<b>Total</b>	<b>-3 722,39</b>	<b>-21 958,29</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 722,39	-21 958,29
<b>Total</b>	<b>-3 722,39</b>	<b>-21 958,29</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	806,7517	40 080,3601
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts EI C EUR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-210,02	-105,01
<b>Total</b>	<b>-210,02</b>	<b>-105,01</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-210,02	-105,01
<b>Total</b>	<b>-210,02</b>	<b>-105,01</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 740,02	-1 718,65
<b>Total</b>	<b>-2 740,02</b>	<b>-1 718,65</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 740,02	-1 718,65
<b>Total</b>	<b>-2 740,02</b>	<b>-1 718,65</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-840,91	-469,30
<b>Total</b>	<b>-840,91</b>	<b>-469,30</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-840,91	-469,30
<b>Total</b>	<b>-840,91</b>	<b>-469,30</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Catégorie de parts IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 286 784,68	1 578 244,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 939 787,97	344 869,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>3 226 572,65</b>	<b>1 923 113,82</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 226 572,65	1 923 113,82
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>3 226 572,65</b>	<b>1 923 113,82</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	66 238,6645	98 994,4106
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts ID</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 865,93	533 468,71
Plus et moins-values nettes de l'exercice	59 472,66	105 725,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>72 338,59</b>	<b>639 194,40</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	72 338,59	639 194,40
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>72 338,59</b>	<b>639 194,40</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	806,7517	40 080,3601
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts EI C EUR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 498,31	2 992,86
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 355,50	505,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>6 853,81</b>	<b>3 498,31</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 853,81	3 498,31
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>6 853,81</b>	<b>3 498,31</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	500,0000	500,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	23 797,49	7 570,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 777,34	5 052,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>67 574,83</b>	<b>12 623,13</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	67 574,83	12 623,13
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>67 574,83</b>	<b>12 623,13</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	9 520,9368	5 050,2812
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5 626,17	3 601,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 435,26	2 024,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>19 061,43</b>	<b>5 626,17</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	19 061,43	5 626,17
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>19 061,43</b>	<b>5 626,17</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 993,7420	1 993,7420
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2020	30/09/2019	28/09/2018
<b>Actif net</b>					
en EUR	24 670 951,65	45 084 950,03	47 219 405,67	77 075 589,97	103 078 751,39
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts IC	66 238,6645	98 994,4106	102 292,5890	165 674,8609	222 005,1534
Catégorie de parts ID	806,7517	40 080,3601	54 246,4918	91 610,5225	103 430,7080
Catégorie de parts EI C EUR	500,0000	500,0000	500,0000	2 500,0000	2 500,0000
Catégorie de parts R	9 520,9368	5 050,2812	4 953,7073	2 699,8031	2 701,0000
Catégorie de parts GI	-	-	-	1,0000	1,0000
Catégorie de parts RF	1 993,7420	1 993,7420	1 993,7420	3 201,0000	3 201,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	350,96	342,80	324,49	324,35	340,08
Catégorie de parts ID en EUR	265,74	259,56	245,70	246,10	258,58
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	101,84	99,47	94,15	94,33	99,25
Catégorie de parts R en EUR	100,21	98,42	93,29	93,89	99,07
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-(1)	95,38	99,98
Catégorie de parts RF en EUR	102,21	99,93	94,61	94,63	99,32 <sup>(2)</sup>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	0,17
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	0,55	0,35
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC  
au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)**

	31/12/2021	31/12/2020	30/09/2020	30/09/2019	28/09/2018
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-1,83	-0,72	-58,06	0,73	0,46
Catégorie de parts ID en EUR	-4,61	-0,54	-43,97	-	-
Catégorie de parts EI C EUR en EUR	-0,42	-0,21	-17,06	-0,12	-0,13
Catégorie de parts R en EUR	-0,28	-0,34	-17,36	-0,39	-0,61
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-0,36	-0,22
Catégorie de parts RF en EUR	-0,42	-0,23	-17,03	0,11	-0,05

(1) La catégorie de parts GI a été supprimée le 24/12/2019.

(2) La catégorie de parts RF a été créée le 02/01/2018 avec une valeur nominale de EUR 100.

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>24 683 343,50</b>	<b>100,05</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			24 683 343,50	100,05
OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D	EUR	213 856,7276	24 683 343,50	100,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			-	-
<b>Dettes</b>			<b>-12 389,89</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-1,96</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>24 670 951,65</b>	<b>100,00</b>

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **OFI RS CONVERTIBLE EUROPE**

Fonds Commun de Placement

OFI ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 Paris

**Exercice clos le 31 décembre 2021**

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris – Ile de France et membre de la  
Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 Rue du Pont

CS 20070 - 92578

Neuilly-sur-Seine Cedex France

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## OFI RS CONVERTIBLE EUROPE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM nourricier constitué sous forme de fonds commun de placement OFI RS CONVERTIBLE EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP nourricier constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au gérant**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2022

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



Azarias SEKKO